

le guide du tri

**Trions
pour
recycler**



SICED Bresse Nord - "La Croix" - 71310 SERLEY
Tél. 03 85 76 98 45 - Fax 03 85 76 18 37 - E-mail : siced.bresse.nord@wanadoo.fr

Ensemble, trions !

Le SICED Bresse Nord a mis en place depuis le lancement de la collecte sélective en 1996, 6 déchetteries et 68 points d'apport volontaire en direction des usagers afin de leur permettre de trier leurs déchets.

Pourquoi trier ses déchets ?

- **Trier, c'est obligatoire** afin d'être en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 qui incite à la valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie à partir de ces déchets.
- **Trier, c'est économiser** de l'énergie. Beaucoup de produits exigent beaucoup plus d'énergie lors d'une première production que pour une production issue du recyclage. Chaque geste de tri a donc une conséquence directe sur les économies d'énergie.
- **Trier, c'est préserver nos ressources naturelles.** La fabrication de nos emballages consomme de l'énergie et des matières premières. En triant vos emballages, vous évitez de gaspiller des ressources naturelles.
- **Trier, c'est aussi ne pas alourdir le coût de la collecte traditionnelle.** Chaque tonne d'ordures ménagères collectée et traitée coûte aujourd'hui 173 euros la tonne, alors que le tri des déchets c'est éviter l'enfouissement qui coûte cher. C'est également préserver notre cadre de vie grâce au recyclage.
- **Pour vous aider à réaliser un tri de qualité,** vous trouverez tous les renseignements utiles dans ce guide. Vous pouvez aussi nous contacter pour toute information complémentaire au 03 85 76 98 45.

Merci de l'attention portée
à nos recommandations et bon tri !



Trier, un geste utile

Avec **une tonne** d'emballages en **plastique PET** triée,
On fabrique **1813 pulls polaire**
On économise **0,61 tonnes de pétrole**



Avec **une tonne** d'emballages en **acier** triée,
On fabrique **1229 boules de pétanque**
On économise **1,92 tonne de minerai de fer**



Avec **une tonne** d'emballages en **aluminium** triée,
On fabrique **530 trottinettes**
On économise **la consommation d'énergie de 3 personnes** en une année



Avec **une tonne** d'emballages en **papier-carton** triée,
On fabrique **2171 caisses en carton**
pouvant contenir 6 bouteilles
On économise **1,41 tonne de bois**



Avec **une tonne** de **verre**,
On fabrique
2138 nouvelles bouteilles de 75 cl
On économise **la consommation d'eau de 2 personnes** en une année



Les bouteilles & flacons en plastique bien vidés de leur contenu



Bouteilles d'eau,
de jus de fruit, de soda,
de lait, de soupe...



Bouteilles d'huiles
alimentaires



Cubitainers



Flacons
de produits ménagers...



Flacons de produits
de toilette...

Non recyclables, à jeter dans votre poubelle habituelle



Pots de produits laitiers



Suremballages, sacs,
films en plastique



Barquettes
en polystyrène

Tous les papiers, cartons

bien vidés de leur contenu



Non recyclables, à jeter dans votre poubelle habituelle



Couches culottes



Boîtes en carton
contenant des restes



Films en plastique
entourant les journaux / magazines

Tous les emballages en verre (blanc et couleur)



Non recyclables, à jeter...

...dans votre poubelle habituelle

...à la déchetterie



Lampes
incandescentes



Vaisselle
cassée



Faïence,
porcelaine



Miroirs,
bris de glace



Pots
de fleurs



Lampes
fluorescentes

les emballages métalliques

bien vidés de leur contenu



Non recyclables, à jeter...

...dans votre poubelle habituelle



Boîtes contenant des restes de repas

...à la déchetterie



Casseroles

les erreurs de tri

Chaque année environ 2000 tonnes d'emballages triés sont apportées aux points d'apport volontaire. Malheureusement, à ce jour, les refus de tri représentent 14.8% (hors verre) des tonnages collectés. Ces refus de tri sont le résultat soit d'erreurs de tri des habitants (présence de pots de yaourt, de pots de crème, de barquettes en plastique...) que l'on peut corriger grâce à une meilleure application des consignes de tri, soit des gestes inciviques (présence d'ordures ménagères, de métal, de bois, de bidons d'huile de moteur, de vêtements, de bouteilles de gaz de camping...) Les frais de transport, de tri et d'enfouissement qu'engendrent ces erreurs de tri coûtent très cher à la collectivité. Il est donc important que chacun à son niveau applique au mieux les consignes de tri.

les dépôts sauvages



La loi du 8 mars 2007 prévoit une amende de **38 à 150 euros**, amende portée de **750 à 1500 euros si utilisation d'un véhicule**, pour « *le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou déverser, en un lieu public ou privé non prévu à cet effet des déchets* ».

Que dois-je mettre dans ma poubelle ?

À mettre à la poubelle



- Tous les sacs plastiques sans exception
- Tous les films d'emballage et de suremballage en plastique (suremballages de packs d'eau et de lait, de couches culottes...)
- Les barquettes en plastique que l'on trouve dans les boîtes de gâteaux secs
- Les films d'emballage plastique de magazines envoyés par la Poste
- Les sacs plastiques d'emballage de produits surgelés
- Les boîtes en plastique de crèmes glacées
- Les pots de yaourt
- Les pots de crème fraîche
- Les barquettes de beurre, de margarine ou de fromages frais
- Les bidons d'huile de vidange vides
- Les barquettes en polystyrène
- Les papiers d'emballage du rayon charcuterie, boucherie, fromagerie et poissonnerie
- Les pots et barquettes de fleurs
- Les boîtes d'œufs en plastique
- Les sacs en papier kraft (de litière pour chat, de croquettes pour animaux...)
- Les barquettes en plastique des plats tous prêts du rayon traiteur (taboulés, salades diverses, plats en sauce...)
- Les tubes de dentifrice
- Les paquets de café
- Les couches culottes d'une personne n'ayant pas suivi un traitement à base de radioéléments

À apporter en déchetterie



- Solvants
- Peintures
- Insecticides
- Fongicides
- Huiles végétales
- Huiles minérales
- Batteries
- Chiffons souillés
- Piles
- Cartouches d'encre
- Lampes à LED
- Bâches plastiques
- Tuyau d'arrosage

Ces déchets ne doivent en aucun cas, se retrouver dans les ordures ménagères !



Composter

pour moins de déchets

Les déchets fermentescibles représentent **20% de nos poubelles**. Ces déchets pourraient être facilement recyclés dans un composteur tout en produisant **un engrais** qui est bon pour le sol.

Tous les déchets d'origine animale ou végétale se compostent à **condition de respecter quelques règles simples** :

Mélanger,
Aérer,
Varier les apports
et Arroser si besoin.

**À METTRE
DANS LE
COMPOSTEUR :**



Les déchets de la cuisine

- Épluchures
- Fruits et légumes abîmés
- Restes de repas
- Croûtes de fromage
- Marc de café avec filtres
- Mouchoirs, essuie-tout
- Pelures d'agrumes
- Coquilles d'œufs
- Reste de viandes et de poissons
- Reste de pain
- Noyaux / coques de noix



Pour obtenir un composteur ou des conseils vous pouvez contacter le SICED au **03 85 76 98 45**



Les déchets du jardin

- Feuilles mortes
- Fleurs et plantes fanées
- Tailles broyées
- Mauvaises herbes non montées en graines
- Tonte de pelouse séchée (petite quantité)



La tonte peut-être mise mais en petite quantité !

La recyclerie de Bresse

La recyclerie de Bresse, **ouverte depuis avril 2014**, a pour objectif de remettre à la vente des objets destinés à être déposés en déchetterie. Des agents réparent et remettent en valeur meubles, vaisselle, électroménager, vêtements ou encore du matériel agricole ou de jardin.



Infos pratiques

POSSIBILITÉ DE DÉPOSER DES OBJETS :

• à la déchetterie de Saint-Germain du Bois, Ouroux sur Saône, Saint-Martin en Bresse, Pierre de Bresse, Dampierre en Bresse / • à la recyclerie

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RECYCLERIE :

Consultez les horaires pour le dépôt et l'achat en magasin sur le site internet de la recyclerie www.alcg-reemploi.com

COORDONNÉES :

Adresse :
Recyclerie de Bresse,
410 rue des industries
Zone industrielle de Branges
71500 BRANGES

Téléphone : 03 85 72 26 11
mail : branges@alcg.fr



la déchèterie

Les déchetteries du SICED BRESSE NORD sont destinées à offrir un moyen d'élimination des déchets ménagers qui ne sont pas pris en charge par les services de la collecte des ordures ménagères pour des raisons techniques ou réglementaires. Un agent est présent en permanence sur le site, afin de vous guider et de vous conseiller sur le dépôt des déchets.

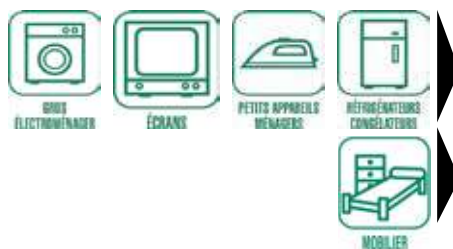
Conditions d'accès aux déchetteries

- Accès réservé aux habitants du territoire du SICED
- Accès limité aux véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes
- Volume des déchets pour un particulier ou un professionnel, un établissement limité à 5m³ par jour
- les matériaux devront être triés avant d'être déposés dans les déchetteries

Dépôts refusés



Les ordures ménagères,
les bouteilles de gaz, les
produits explosifs.
Les déchets présentant
un danger pour le public
et le personnel.



etterie...

Soucieux d'offrir un service de qualité pour l'élimination des déchets des professionnels produits en petite quantité, le SICED adhère à la Charte Régionale des artisans de Bourgogne en accueillant également dans les déchetteries les déchets des professionnels sous certaines conditions spécifiées dans notre règlement.

Dépôts facturés

PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
Dépôt limité à 5 m ³ / jour 1^{er} m³ gratuit, au-delà 6 euros le m³ supplémentaire	
Gratuit en petites quantités	Dépôt limité à 20 kg / semaine Tarif* : 12 euros par apport jusqu'à 10 kg et 24 euros de 10 à 20 kg
Gratuit	Dépôt limité à 20 kg / semaine Tarif* : 6 euros par apport

Dépôts non facturés

Dépôt gratuit (cartons non souillés, bouteilles en verre et plastique d'emballages ménagers)	
Gratuit	Dépôt gratuit en petite quantité
Gratuit	Dépôt limité à 20 litres/semaine Dépôt gratuit
Gratuit	
Gratuit	Dépôt gratuit pour les détenteurs d'une carte PRO

*Tarif révisable chaque année

Les meubles ont un nouvel avenir

Financée par l'éco participation sur les meubles neufs, cette nouvelle filière permet de favoriser la réutilisation et le recyclage des meubles usagers.

OU DÉPOSER VOS MEUBLES ?

Certaines déchetteries du siced (Ouroux sur Saône, Pierre de Bresse et Dampierre en Bresse) disposent d'une benne spécifiquement dédiée à la collecte du mobilier. Les meubles doivent être déposés de manière ordonnée dans la benne de façon à optimiser l'espace.



Qu'est ce qu'un meuble ?

POUR LES PROFESSIONNELS ?

Si vous êtes un professionnel vous pouvez déposer gratuitement vos meubles dans les déchetteries munies d'une benne mobilier à condition de présenter une carte PRO. Vous pouvez obtenir gratuitement cette carte en faisant la demande auprès de l'éco mobilier

(www.eco-mobilier.fr)

Les DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les SICED Bresse Nord collecte les DEEE dans l'ensemble de ses déchetteries. Un DEEE est un produit qui fonctionne grâce à une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

On distingue 4 grandes familles de DEEE :

- Gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur...)
- Gros électroménager Hors Froid (cuisinière, four à micro-ondes, lave-linge...)
- Petit Appareil en Mélange (fer à repasser, mixeur, tondeuse électrique, radio...)
- Ecran (de télévision ou d'ordinateur)

Outre la déchetterie, il est possible de :

- déposer vos petits appareils électriques et téléphones portables dans votre mairie si elle dispose d'un collecteur
- faire un don à une association
- faire reprendre votre DEEE en magasin lors de l'achat d'un produit neuf équivalent



Horaires d'ouverture et adresses des déchetteries



SAINT-GERMAIN DU PLAIN : Zone artisanale, 5, impasse Vernes. **Tél. 03 85 42 01 10**

	Lundi et Samedi	Mercredi	Vendredi
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	13 h 30 - 17 h	14 h - 17 h
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	13 h 30 - 18 h	14 h - 18 h

OUROUX-SUR-SAONE : 38, route de l'Abergement. **Tél. 03 85 98 02 06**

	Lundi et Samedi	Mercredi	Vendredi
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	8 h - 12 h	8 h - 12 h

SAINT-GERMAIN DU BOIS : Zone artisanale. **Tél. 03 85 72 47 63**

	Lundi et Samedi	Mardi	Mercredi
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	14 h - 17 h	13 h 30 - 17 h
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	14 h - 18 h	13 h 30 - 18 h

SAINT-MARTIN EN BRESSE : Z.A. Quarts. **Tél. 03 85 47 79 92**

	Lundi et Samedi	Mercredi	Vendredi
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	13 h 30 - 17 h	9 h - 12 h
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	13 h 30 - 18 h	8 h - 12 h

PIERRE DE BRESSE : Route de Lays. **Tél. 03 85 72 87 00**

	Lundi et Samedi	Mardi	Mercredi
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	8 h - 12 h	13 h 30 - 18 h

DAMPIERRE EN BRESSE : Les Cailloux. **Tél. 03 85 76 18 76**

	Lundi et Samedi	Mercredi	
De novembre à février	9 h - 12 h / 14 h - 17 h	13 h 30 - 17 h	
De mars à octobre	8 h - 12 h / 14 h - 18 h	13 h 30 - 18 h	